

Bilan simplifié de la section SEINE MARITIME pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	1750	1750	0	0	Fonds syndicaux	4789	4789
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	1750	1750	0	0	report à nouveau	-1700	528
actif financier	0	0	0	0	Résultat	510	-2228
					Total(1)	3599	3089
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0	0	0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	3599		3599	3089	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	5349	1750	3599	3089	total(1+2+3+4+5)	3599	3089

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	6399	9619	Produits d'exploitation(1)	9500	7441
achats	164	1377	Cotisations	6292	4407
autres charges externes	117	0	Subventions	0	335
autres services extérieurs	5429	5712	Autres produits	0	0
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	3208	2699
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	688	2530			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	0	0
Charges exceptionnelles(3)	2722	50	Produits exceptionnels(3)	130	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)		0	Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	9121	9669	total(1+2+3+4)	9630	7441
Solde créditeur:Excedent	510		Solde débiteur:Déficit	0	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de SEINE MARITIME

Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 3598.51 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un bénéfice de 510 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Méthodes de calcul des dépréciations ou **Néant si aucune**

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↙

1- Le Syndicat a tenu au printemps 2023, l'Assemblée Générale.

Le coût de ce congrès (ou assemblée) s'est élevé à un montant net de 155.40 €

2- Néant

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Préciser si subventions de l'état ou des collectivités ou Néant si aucune.

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans le cadre de ses actions de solidarité, il a été accordé dans l'exercice par notre syndicat des aides pour un montant de euros.

Ou Néant si 0 euro.

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 2 salariés dont :
- 1 employé : secrétaire départemental
- 1 employé : Membre CHSCT

Bilan des ressources de la section SEINE MARITIME pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	6 291,99 €
Reversement de cotisations.....	541,83 €
Subventions reçues.....	0,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	130,00 €
Produits financiers percus.....	0,00 €
Total des ressources.....	5 880,16 €